

L'UNSA Éducation dont fait partie A&I UNSA a crié haut et fort à nouveau que les personnels administratifs sont des personnels essentiels pour ne pas dire indispensables au bon fonctionnement de la communauté éducative de l'académie.

L'UNSA-Éducation a cependant réitéré son opposition à la suppression continue des personnels de laboratoires. Elle est en total opposition avec toutes suppressions de poste. [Les résultats de l'enquête Qualité de Vie et des Conditions de Travail \(QVCT\) d'A&I UNSA](#) mettent en exergue les souffrances au travail des personnels administratifs, y compris des cadres. La masse de travail et la lourdeur des procédures augmentent encore et l'accumulation des tâches simultanées impactent fortement les conditions d'exercice des agents que nous représentons. Ce qui a pour conséquence l'aggravation de la santé des personnels à un tel point qu'un grand nombre d'entre eux sont stressés, épuisés, désabusés et même excédés dans un climat anxiogène.

Notre **fédération UNSA Éducation** a déjà prévenu qu'elle votera **CONTRE** tout projet visant à supprimer des emplois.

Lors du [CSAA* du 16/01/2024](#), le **syndicat A&I UNSA** est intervenu suite à l'annonce de la répartition des moyens dans l'académie ([CR et DL ICI](#)) après avoir été dictée par le CSAMEN de décembre 2023 à savoir 4 postes de personnels ATSS (BOP 141) et 3 postes de personnels administratifs des services académiques pour la région Grand Est (BOP 214).

SUPPRESSIONS EN EPLE (BOP 141)

Le **syndicat A&I UNSA*** a participé au [groupe de travail du 23/02/2024](#) sur les mesures d'emplois administratifs en EPLE. (voir [CR ICI](#)). L'UNSA Education a dénoncé les suppressions dans les structures.

Lors du [CSAA* de repli du 20/03/2024](#), M. le Recteur a présenté le projet des mesures d'emplois pour la rentrée 2024/2025. Au préalable, une déclaration liminaire de l'UNSA Éducation a été lue.

L'employeur a annoncé **4 suppressions de postes ATSS**, dont **1** pour les EPLE (BOP 141).

Le **représentant administratif d'A&I UNSA***, a souligné la bonne prise en compte par l'employeur concernant les alertes multiples faites par l'UNSA-Éducation entre autres sur les conséquences directes des suppressions de postes des années passées, des évolutions de certaines missions et de ce qui en découle sur la QVCT des personnels administratifs avec pour effet des impacts sur les enseignant.e.s mais également sur les élèves. Les personnels administratifs forts éprouvés par les actions passées et l'arrivée d'OPALE, seront épargnés en 24/25 par des suppressions de postes.

L'UNSA Éducation a voté **CONTRE** le projet et l'UNSA Éducation est intervenue à plusieurs reprises.

PERSONNEL ADMINISTRATIF ET DE LABORATOIRE (-4 ETP)

51	0511256N	CLG	LES INDES	VITRY LE FRANCOIS				1	ATRF	141	Agent de laboratoire
51	0510010J	CLG	VICTOR DURUY	CHALONS EN CHAMPAGNE				1	ATRF	141	Agent de laboratoire
52	0520039K	CLG	LOUISE MICHEL	CHAUMONT				1	ATRF	141	Agent de laboratoire
51	0510032H	LYC	JEAN JAURES	REIMS				1	Adjoint administratif (ADJAENES)	141	

SUPPRESSIONS EN SERVICES ACADÉMIQUES (BOP 214)

Le **syndicat A&I UNSA** a participé au [groupe de travail du 25/03/2024](#) sur les mesures d'emplois administratifs des services académiques. L'UNSA Education a dénoncé les suppressions dans les structures. Le **syndicat A&I UNSA** **avait demandé au CSAA* du 16/01/24, au GT du 23/02/24 et au CSAA* de repli du 20/03/24 à M le Recteur (soit 3 fois)** pour que soit programmé un groupe de travail sur les mesures d'emplois du BOP 214. L'employeur a confirmé oralement la mise en place rapide et ce avant le prochain CSA SA** d'un GT comme les années passées.

A&I UNSA* a également [écrit à M le recteur le 21/03/24](#) soit le **lendemain** du CSAA pour obtenir la date du GT. L'employeur a ainsi [répondu le jour même](#) sur la programmation du GT.

Lors du [CSA SA** de repli du 29/03/2024](#), Mme la Secrétaire Générale d'Académie a présenté le projet des mesures d'emplois administratifs pour la rentrée 2024/2025.

L'employeur a informé de la suppression de **1** poste dans les services académiques (**sur les 3 de la Région Grand Est**) et **6 redéploiements de postes dans l'académie**. **Un poste de catégorie C est retiré dans chaque DSDEN, plus les 3 du service mutualisé de gestion des AESH de la DSDEN 52.**

L'UNSA Éducation a voté **CONTRE** le projet et l'UNSA Éducation est intervenue à plusieurs reprises.

PERSONNEL ADMINISTRATIF (-1 ETP)

08	0089999A	DSDEN	Ardennes	Charleville-Mézières	1	Adjoint administratif	214	Gestion administrative des AESH	Mesures de rentrée 2024 : -1 ETP Redéploiement : 3 ETP
10	0109999P	DSDEN	Aube	Troyes	1	Adjoint administratif	214		
51	0519999S	DSDEN	Marne	Châlons-en-Champagne	1	Adjoint administratif	214		
52	0529999L	DSDEN	Haute-Marne	Chaumont	1	Adjoint administratif	214		
52	0529999L	DSDEN	Haute-Marne	Chaumont	3	Adjoint administratif	214	Gestion administrative des AESH	Redéploiement vers la cellule académique de gestion des AESH T2

*La **fédération UNSA Éducation** a obtenu 4 sièges au [Comité Social d'Administration Académique \(CSAA\)](#) suite [aux élections professionnelles de 2022](#). Elle est la seule à avoir un personnel administratif ADJAENES catégorie C **du syndicat majoritaire parmi ses représentant.e.s** dans les plus hautes instances académiques ([CSAA CSASA et FS SSCT](#)).

La **fédération UNSA Éducation a obtenu 5 sièges au [Comité Social d'Administration des Services Académiques \(CSA SA\)](#) suite [aux élections professionnelles de 2022](#) soit un siège de plus.